



Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2016

Le Jeudi 16 Juin 2016, les membres de l'association LEADER France se sont réunis au 102 rue des Universités à Paris en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

L'Assemblée était présidée par M. Thibaut Guignard, Président de l'association LEADER France, Fédération des GALs de France.
Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme. Annie Constantin, membre du Bureau de l'association.

Plus du tiers des membres de l'association étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 8 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

1. Rapport moral et financier ;
2. Approbation du budget ;
3. Orientations stratégiques 2016-2017 ;
4. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration ;
5. Modification du siège social et de la domiciliation des comptes bancaires ;
6. Questions diverses.

1. Rapport moral et financier

Il a été présenté dans un premier temps par le Président de l'association le rapport moral du Président. Les principaux éléments soulignés sont :

- Le contexte : L'année 2015 est année de transition à double titre : Transition pour la programmation LEADER avec un temps de conclusion de la génération 2007-2013 et de démarrage de la génération 2014-2020 / Transition pour l'association avec une modification des statuts, un nouveau bureau installé en novembre 2015 et une adaptation nécessaire des actions de l'association au nouveau contexte de LEADER
- Le Rôle de l'association : Cette année de transition n'est pas une année vierge d'actions et de projets pour l'association. L'association veut et doit être un acteur de la transition entre les programmations, elle doit ne pas être absent ou spectateur de ce virage qui place les régions au centre du dispositif non seulement en continuant les actions engagées auparavant mais aussi en engageant de manière volontaire de nouvelles actions en faveur des GAL et futurs GALPAs. (Forum, journée d'échanges, courrier sollicitation partenaires) Les GALs, la défense des fondamentaux de la démarche LEADER restent le cœur de bataille de la fédération qui souhaite encore être plus active et efficace dans son action.
- Présentation des grandes orientations qui seront développées dans la proposition de plan d'actions :

- Consolider le réseau des GALs et le partenariat régional et national des acteurs de la démarche
- Représenter les GALs dans les instances nationales et internationales des réseaux européens LEADER et de développement rural
- Renforcer les outils d'information et de communication via le site, le forum et l'organisation de rencontres pour les GAL

Le bilan moral du Président a ensuite été accompagné par le rapport d'activités développé sur les 2 orientations 2015-2016 de l'association à savoir :

- Une présence de terrain et partenariale consolidée (rappel de la participation aux réunions et séminaires régionaux, nationaux et européens, organisation d'une première journée d'échanges en mai 2016)
- une communication accentuée partagée vers les territoires (rappel des grandes actions de communication et notamment de la mise en place du forum).

Rapport moral : l'Assemblée Générale adopte le bilan moral à l'unanimité.

2. Rapport financier et budget prévisionnel

Il a été fait lecture dans un second temps du rapport financier du Vice-Président de l'Association en charge des finances.

Les principaux éléments soulignés sur le compte administratif 2015 sont :

- Un budget équilibré et sain (en prenant en compte le solde du CASDAR versé en juin 2016)

Approbation du budget : l'Assemblée Générale adopte le compte administratif 2015 à l'unanimité.

Conformément aux statuts de l'association et notamment à l'article 6, le président de séance a mis aux voix le montant des cotisations 2016 à l'association LEADER France à savoir :

- 600 € pour les Groupes d'Action Locale ou collectivités
- 50 € pour les personnes physiques

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les principaux éléments soulignés sur le budget prévisionnel 2016 sont :

- Un budget global supérieur à 2015 (88 170 € en 2016).
- Une évolution de certains postes de dépenses (frais de manifestations, communication) qui sont dues aux nouvelles orientations de l'association.
- Une évolution des recettes qui se base sur les cotisations de 130 membres (au lieu de 100 en 2015) et de nouvelles recettes liées à la participation financières des GALs aux manifestations.

Approbation du budget : l'Assemblée Générale adopte le budget 2016 à l'unanimité.

3. Orientations stratégiques 2016-2017

Il a été présenté par Mme. Annie Constantin, membres du Bureau de l'Association LEADER France les grandes orientations stratégiques pour la période 2016-2017 à savoir :

- ▶ Consolider le réseau des GALs et le partenariat régional et national des acteurs de la démarche
 - Continuer à animer des réunions régionales pour évoquer avec les GALs la situation de la programmation et pour les inciter à construire et consolider un partenariat avec leurs Conseil Régionaux,
 - Accompagner les GALs sur les problèmes (juridiques, contrôles, ...) liés à la programmation actuelle,
 - Sensibiliser les GALs non adhérents sur l'opportunité d'adhérer et l'intérêt d'avoir un réseau fort,
 - Faire vivre statutairement et financièrement l'Association,
 - Poursuivre et intensifier le partenariat avec ELARD

- ▶ Représenter les GALs dans les instances nationales et internationales du réseau européen LEADER
 - Initier des rencontres régulières avec les partenaires de LEADER : MAAF, ASP, ARF,
 - Etre un acteur du réseau rural national et participer aux différents travaux,
 - Dans le cadre d'un groupe de travail national, faire vivre avec l'ARF et en lien avec le MAAF, la mise en œuvre d'une plateforme stratégique LEADER pour 2014-2020,
 - Organiser des réunions en régions avec les Conseils Régionaux, Conseils Généraux et les GALs afin que nous soyons soutenir les GALs et les propositions sur la mise en œuvre du programme.

- ▶ Renforcer les outils d'information via le site, le forum et l'organisation de rencontres pour les GALs
 - Organiser de nouveau événementiel de rencontre pour les GALs et des séminaires thématiques (coopération notamment),
 - Renforcer les outils d'information et notamment les sites de l'association,
 - Poursuivre le développement et animer le forum de l'association.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

M. Jacques Blanc, membre du conseil d'administration, a réitéré la nécessité pour l'association de s'appuyer sur l'échelle européenne et notamment via le Comité des Régions pour appuyer les propositions de l'association sur la mise en œuvre de la démarche LEADER en France.

Mme. Catherine Sadon, de l'ANPP, a fait lecture d'un courrier du Président de l'association d'associer, notamment à travers d'une fusion, les deux associations dans un souci d'efficacité.

M. Thibaut Guignard, Président de LEADER France, a rappelé la volonté de l'association de s'appuyer sur le réseau européen et notamment ELARD et, par ailleurs, a rappelé que l'assemblée générale ordinaire 2015 avait rejeté la demande de fusion entre l'ANPP et LEADER France, et que LEADER France, à la suite de ce rejet, avait sollicité le Président de l'ANPP pour un entretien, demande qui à ce jour était resté sans suite.

A l'issue du débat entre les membres le président de séance a mis aux voix les orientations stratégiques 2016-2016, conformément à l'ordre du jour :

L'Assemblée Générale adopte les orientations stratégiques à l'unanimité.

4. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 12 des statuts, suite à la démission de trois membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale a procédé au remplacement des membres absents ayant dû quitter le Conseil d'Administration. Un appel aux membres présents a été réalisé dans la salle à cette fin.

L'Assemblée remplace M. Marc Bonnard et Mr. Frédéric Marcos, démissionnaires, par M. Don- Jacques de Rocca Serra du GAL Sud Corse et M. Roland Bernigaud du GAL Dombes-Saône en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de deux ans jusqu'au prochain renouvellement du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Modification du siège social et de la domiciliation des comptes bancaires

Conformément aux statuts de l'association et notamment à l'article 2, il est proposé par le bureau de l'association à l'Assemblée Générale la modification du siège social et de la domiciliation des comptes à l'adresse du Président, afin de faciliter le fonctionnement de l'association.

6. Questions diverses

A l'issue du débat de la journée et des différentes tables rondes le président de séance a proposé de mettre au vote la motion ci-dessous :

1/ Leader France constate le retard pris dans la mise en œuvre de la programmation 2014-2020 sur LEADER : conventionnement, contrôlabilité, procédures et instrumentation et le manque d'information à destination des GALs.

2/ Pour répondre à ce problème, Leader France souhaite qu'un espace de travail regroupant AG, OP et GALs soit institué dans chaque région afin de suivre les 4 chantiers évoqués précédemment.

3/ Souhaite, pour accélérer la mise en œuvre du programme par une rationalisation de l'instrumentation, que la décentralisation n'impose pas des outils de gestion spécifiques par GALs, mais un outil commun à tous les GALs par sous mesure.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.